

La classification des entreprises

DIAPO 1

Les agents économiques

DIAPO 2

Les statuts des entreprises

DIAPO 3

Test d'écoute

LES AGENTS ECONOMIQUES

MENAGES	ordinaires	une personne, un couple, une famille...vivant sous un même toit avec ou sans lien de parenté		
	collectifs	personnes vivant en permanence en collectivité et économiquement peu autonomes : pensionnaires des maisons de retraite, membres d'une congrégation religieuse, un orphelinat, une caserne, une prison...		
Administrations publiques	centrales	État, Universités, CNRS, ANPE...		
	locales	tous les organismes à compétences et financements locaux :collectivités locales (régions, départements, communes et syndicats de communes, communautés urbaines) et organismes divers d'administration locale (ODAL) (bureaux d'aide sociale, chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers, établissements publics locaux d'enseignement : lycées et collèges...).		
	de sécurité sociale	Sécurité sociale, Hôpitaux publics...		
ISBLSM	les associations	les partis politiques, les syndicats de salariés (les syndicats d'employeurs sont dans les SNF car ils ne rendent pas des services aux ménages), les fondations, les églises et les congrégations religieuses, les associations relevant de la loi de 1901		
ENTREPRISES	(EI) Entreprises Individuelles	Auto-entrepreneurs, AERL, EIRL, Commerçant, Artisans, indépendants, ...		Dans l'E.I le patrimoine professionnel se confond avec le patrimoine privé et, selon la nature de l'activité exercée, il aura le statut de commerçant d'artisan, de profession libérale. Il n'y a qu'un propriétaire avec éventuellement des salariés.
	SOCIETES	(SNF) Sociétés non financières	privées nationales	les sociétés non financières (société anonyme, société à responsabilité limitée...) détenues majoritairement par des capitaux privés nationaux
			publiques	les sociétés non financières dans lesquelles l'État ou les collectivités locales ont la majorité du capital, ou une participation qui leur permet d'avoir le pouvoir de décision (ou majorité de blocage) dans les organes de décisions suprêmes. Les grandes entreprises publiques sont EDF (l'électricité), GDF (les gaz), la SNCF (les trains), la RATP (le métro à Paris).
			privées sous contrôle étranger	les sociétés non financières (société anonyme, société à responsabilité limitée...) détenues majoritairement par des capitaux étrangers. IBM France.
		(SF) Sociétés financières	Banques et institutions financières	Banque de France et autres établissements bancaires (banques commerciales, caisses d'épargne, services financiers de la Poste, banques coopératives ...), intermédiaires financiers (sociétés de crédit ou d'investissement), auxiliaires financiers (gestion de portefeuille, sociétés de courtage, de bourse...)
			Assurances (y compris Mutuelles)	Sociétés d'assurance et fonds de pension
Reste du monde	l'Union européenne		il s'agit d'un faux secteur puisque les opérations ne sont pas décomposées en distinguant des catégories d'agents ; il n'y a pas de comptes des ménages ou des SNF du reste du monde : il y a des comptes du reste du monde !	
	les pays tiers et les organisations internationales			

ENTREPRISES

Unité institutionnelle, dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou usagers. Pour produire, l'entreprise mobilise et consomme des ressources (matérielles, humaines, financières, immatérielles et informationnelles).

Entreprises Individuelles (un seul patrimoine)

- **L'E.I.** a un **propriétaire unique** qui dirige tout seul l'entreprise.

Attention cela ne veut pas dire qu'il est tout seul à travailler dans l'entreprise car il peut éventuellement embaucher des salariés pour l'aider.

- Dans l'E.I. le **patrimoine professionnel se confond avec son patrimoine privé** et, selon la **nature** de l'activité exercée, il aura :

- **le statut de commerçant** (le commerçant est celui qui accomplit des actes de commerce à titre habituel et organisé. Ex: Epicerie, agences immobilières de proximité, tabac presse, auto-école, bijoutier, etc.).

- **d'artisan** (le travail est essentiellement manuel. Ex : boucher, cordonnier, chauffeur de taxi, plombier, coiffeur, couturière, etc.)

- **ou de professionnel libéral.** (Services intellectuels et conceptuels pour le public. Ex : avocat, médecin, architecte, vétérinaire, expert comptable, etc.).

Auto-Entrepreneur
1er janvier 2009

AERL
1er janvier 2011

EIRL
1er janvier 2011

Responsabilité illimitée :
les biens personnels peuvent être saisis.

Le statut d'AERL et l'EIRL permettent de **limiter la responsabilité** de l'entrepreneur au patrimoine affecté.

- **L'auto-entrepreneur** (commerçants, artisans et professions libérales non réglementées comme les traducteurs, les consultants, les interprètes)

- Il a un **travailleur non-salarié** (indépendant),

- Il est **imposé sur le revenu**, (IRPP - BIC)

- sa **responsabilité est illimitée** (ses biens personnels peuvent être saisi).

- **L' AERL : Auto-Entrepreneur à Responsabilité Limitée**, depuis le 1er janvier 2011 l'auto-entrepreneur peut opter pour ce statut.

Il n'est pas immatriculée (RCS) mais simplement "enregistrée »

- **L'EIRL : Entreprise Individuel à Responsabilité Limitée**

Ce nouveau statut s'articule autour de deux principes majeurs :

- **Limiter la responsabilité** du chef d'entreprise au patrimoine de l'entreprise,

- **Possibilité d'opter pour le régime de l'impôt sur les sociétés**, tout en restant en entreprise individuelle.

SOCIETES (création d'une Personne Morale)

Art 1832. le **contrat de société** est un **acte juridique**, par lequel un ou plusieurs associés conviennent d'affecter des apports à une entreprise commune, en vue de réaliser et de partager des bénéfices, ...

Une société peut-être **commerciale, industrielle** ou **civile**.

SNF

SF

SOCIETES
Publiques

SOCIETES
privées

Les sociétés non financières dans lesquelles l'État ou les collectivités locales ont la majorité du capital, ou une participation qui leur permet d'avoir le pouvoir de décision (ou majorité de blocage) dans les organes de décisions suprêmes. Les grandes entreprises publiques sont la SNCF (les trains), la RATP (le métro à Paris), la Poste en partie., etc.

Les sociétés non financières sont détenues majoritairement par des capitaux privés nationaux. Elles produisent des biens et des services dans un but lucratif.

Principales SNF :

S.A: Société Anonyme. (1864)

Au moins 7 actionnaires
Capital : 37000 € au moins.
Dirigeant : PDG
Nom du capital : actions

SARL : 1925 Société à Responsabilité limitée.

De 2 à 50 sociétaires
Capital : pas de minimum.
Dirigeant : le chez d'entreprise.
Nom du capital : parts sociales

EURL : 1985

C'est une S.A.R.L avec un seul associé.

.....

Banques

Institutions financières

Sociétés d'assurance et mutuelles

Fonds de pension

1: Une **entreprise publique** produit des services non marchand

Vrai

☐

Faux

☒

Justifiez votre réponse : C'est faux : « **l'entreprise publique** » **produit** des services marchands. Il ne faut pas confondre les « entreprises publiques » et « les administrations publiques » qui elles produisent des services non marchands

2 : Ces organisations sont-elles **des entreprises** (publiques ou privées) ou **des APU** (Administrations Publiques).

-Education nationale :	Entreprise :	☐	APU	☒
-France télécom :	Entreprise :	☒	APU	☐
-Salon de coiffure :	Entreprise :	☒	APU	☐
-Un tribunal (justice) :	Entreprise :	☐	APU	☒
-Un lycée :	Entreprise :	☐	APU	☒
-Une clinique :	Entreprise :	☒	APU	☐
-Un hôpital :	Entreprise :	☐	APU	☒

3: Une entreprise individuelle est-elle une entreprise dans laquelle il n'y a qu'une personne qui travaille?

Vrai

☐

Faux

☒

Justifiez votre réponse : Il n'y a qu'un seul propriétaire mais le chef d'entreprise peut être aidé par des salariés.

4: Un individu qui possède des « actions » d'une société est l'un des propriétaires de cette société.

Vrai

☒

Faux

☐

Justifiez votre réponse En effet une « action » est une fraction du capital d'une S.A ainsi qu'un titre de propriété.
Attention, seul les gros actionnaires sont présents au conseil d'administration et dirigent l'entreprise.

5: La responsabilité des commerçants est en principe « illimitée » et celle des sociétés en principe « limitée aux apports ».
Cela signifie que les créanciers, en cas de non remboursement des sommes prêtées à l'entreprises peuvent faire saisir certains biens:

LA MAISON D'HABITATION:	Pour les commerçants	Vrai	☒	Faux	☐	Pour les sociétés (SARL)	Vrai	☐	Faux	☒
LES MACHINES DE L'ENTREPRISES:	Pour les commerçants	Vrai	☒	Faux	☐	Pour les sociétés(SARL)	Vrai	☒	Faux	☐
LES BIJOUX DE L'EPOUSE DU GERANT	Pour les commerçants	Vrai	☒	Faux	☒	Pour les sociétés (SARL)	Vrai	☐	Faux	☒

VRAI ou FAUX selon le régime matrimoniale. Communauté légale réduite aux Acquêts; Séparation de biens; Communauté universelle.

TEST D'ECOUTE

1: Une **entreprise publique** produit des services non marchand

Vrai

☐

Faux

☐

Justifiez votre réponse :

2 : Ces organisations sont-elles **des entreprises** (publiques ou privées) ou **des APU** (Administrations Publiques).

-Education nationale :

Entreprise :

☐

APU

☐

-France télécom :

Entreprise :

☐

APU

☐

-Salon de coiffure :

Entreprise :

☐

APU

☐

-Un tribunal (justice) :

Entreprise :

☐

APU

☐

-Un lycée :

Entreprise :

☐

APU

☐

-Une clinique :

Entreprise :

☐

APU

☐

-Un hôpital :

Entreprise :

☐

APU

☐

3: Une **entreprise individuelle** est-elle une entreprise dans laquelle il n'y a qu'une personne qui travaille?

Vrai

☐

Faux

☐

Justifiez votre réponse :

4: Un individu qui possède des « actions » d'une société est l'un des propriétaires de cette société.

Vrai

☐

Faux

☐

Justifiez votre réponse

5: La responsabilité des commerçants est en principe « illimitée » et celle des sociétés en principe « limitée aux apports ».

Cela signifie que les créanciers, en cas de non remboursement des sommes prêtées à l'entreprises peuvent faire saisir certains biens:

LA MAISON D'HABITATION:

Pour les commerçants

Vrai

☐

Faux

☐

Pour les sociétés (SARL)

Vrai

☐

Faux

☐

LES MACHINES DE L'ENTREPRISES:

Pour les commerçants

Vrai

☐

Faux

☐

Pour les sociétés(SARL)

Vrai

☐

Faux

☐

LES BIJOUX DE L'EPOUSE DU GERANT

Pour les commerçants

Vrai

☐

Faux

☐

Pour les sociétés (SARL)

Vrai

☐

Faux

☐